

L'an deux Mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dument convoqué, s'est réuni à BAYON après convocation légale en date du 18 novembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Hervé GAYRARD.

<b>Collège eau potable</b>		
Nombre de délégués en exercice : 16	Nombre de présents : 9	Nombre de votants : 11
<b>Collège assainissement</b>		
Nombre de délégués en exercice : 28	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 20

**Étaient présents :** Bayon : M. GAYRARD Hervé (T) ; Berson : Mme ROTON Corinne (T) ; Blaye : Mme MERCHADOU Patricia (T) ; Campugnan : M. ROCHET Jean-Louis (S) ; Fours : M. DUPONT Patrick (T) ; Gauriac : M. RODRIGUEZ Raymond (T) ; Générac : M. DUBAU Philippe (T) ; Lansac : M. BOUNY Vincent (S) ; Plassac : M. HILARION Jean-Luc (T) ; Pugnac : M. ROUX Jean (T) ; St Christoly de Blaye : M. GRIMEE Bernard (T) ; St Genes de Blaye : M. COLLARD Xavier (T) ; St Paul : M. ANNÉREAU Lionel (T) ; St Seurin de Bourg : M. BESSON Daniel (T) ; St Vivien de Blaye : M. EREMIE Philippe (S) ; Saugon : Mme GERARD Geneviève (T) ; Tauriac : Mme GASCON Dominique (T) ; Teuillac : M. BLANC Jean-Franck (T).

\* T : Titulaire ; S : Suppléant

**Ont donné pouvoir :** Bourg : M. JOLY Pierre à M. BOUNY Vincent ; Samonac : Mme GIOVANNUCCI Marie-Lise à M. GAYRARD Hervé

**Absents excusés :** Bourg : M. JOLY Pierre ; Cars : M. DURAND Jérôme ; Comps : M. BAYARD Didier ; Mombrier : M. DAUDIN David ; St Ciers de Canesse : M. BLONDEL Jérémie ; St Girons d'Aiguevives : M. DOS SANTOS José ; St Martin Lacaussade : M. BEDIS Julien ; St Trojan : M. DERRIT Bruno ; Samonac : Mme GIOVANNUCCI Marie-Lise ; Villeneuve : M. GOUMAUD Stéphane.

**Assistent également à cette séance :** Blaye : M. SERAFFON Jean-Marc ; Directeur des Services : M. DUZAN Simon ; Directeur Technique du Syndicat : M. GUIDOUX Sébastien ; Comptable du Syndicat : Mme CHABANIS Cécile ; Assistante de direction : Mme GROLHIER Priscilla.

**Le quorum étant atteint :** cf. récapitulatif ci-dessus :

M. BESSON Daniel est nommé secrétaire de séance.

**Liste des délibérations adoptées :**

n°	Objet	Décision
2024-54	Délibération relative à l'évolution des redevances Agence de L'Eau applicables en 2025 pour l'eau potable	Approuvée à l'unanimité
2024-55	Délibération relative à l'évolution des redevances Agence de L'Eau applicables en 2025 pour l'assainissement	Approuvée à l'unanimité
2024-56	Délibération portant sur les tarifs 2025 EAU POTABLE applicables à la régie du SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Approuvée à l'unanimité
2024-57	Délibération portant sur les tarifs 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF Applicables aux communes du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire en Régie	Approuvée à l'unanimité

2024-58	Délibération portant sur les tarifs 2025 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF applicables à la régie du SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Approuvée à l'unanimité
2024-59	Délibération portant les tarifs 2025 PRESTATIONS DE SERVICES applicables à la régie DU SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Approuvée à l'unanimité
2024-60	Délibération portant sur les Tarifs 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF applicables aux communes de PLASSAC, CAMPUGNAN, CARS, ST PAUL ET ST CHRISTOLY DE BLAYE exploitées par la Régie du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire	Approuvée à l'unanimité
2024-61	Délibération portant sur les tarifs 2025 EAU POTABLE applicables sur la commune de BLAYE en délégation SUEZ France	Approuvée à l'unanimité
2024-62	Délibération portant sur les tarifs 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF applicables sur la commune de BLAYE en délégation SUEZ France	Approuvée à l'unanimité
2024-63	Délibération portant sur les tarifs 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF APPLICABLES sur la commune BERSON	Approuvée à l'unanimité
2024-64	Délibération portant sur les tarifs 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF applicables sur la commune de St Martin LACAUSSE en délégation SUEZ	Approuvée à l'unanimité
2024-65	Délibération portant sur la décision modificative BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Approuvée à l'unanimité
2024-66	Délibération portant sur la décision modificative BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Approuvée à l'unanimité
2024-67	Délibération portant sur la contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 200 000€ pour le budget eau potable	Approuvée à l'unanimité

Fait à SAMONAC, le 28/11/2024

**Le Secrétaire de séance,**

**Le Président du Syndicat,**

